politiques intégrées qui tiennent compte des liens critiques entre le maintien d'un environnement durable et le développement économique et social.

 Le Canada travaille aussi avec l'Agence chinoise de protection de l'environnement dans un certain nombre de domaines, notamment la pollution de l'eau, la gestion des bassins hydrographiques, la gestion des déchets solides et dangereux, l'analyse des polluants toxiques, l'appauvrissement de la couche d'ozone et l'application du Protocole de Montréal.

Droits de la personne, saine gestion des affaires publiques et primauté du droit

- Le Canada travaille avec le gouvernement chinois et par l'entremise d'institutions internationales pour pousser la Chine à respecter ses obligations en vertu de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies. En 1997, le ministre des Affaires étrangères du Canada a annoncé une série d'initiatives sur les droits de la personne entre le Canada et la Chine.
- Le Canada et la Chine ont créé un comité mixte sur les droits de la personne, chargé d'aborder des questions telles que les droits politiques et civils, la liberté de religion, les droits économiques, sociaux et culturels, et les droits des femmes et des enfants. Le comité s'est rencontré à deux reprises à Vancouver en 1997, ainsi qu'en novembre 1998. Une quatrième réunion devrait avoir lieu à Beijing au cours de l'année.
- Un autre élément important des initiatives visant les droits de la personne est la série de symposiums multilatéraux sur les droits de la personne. Le premier symposium s'est tenu en Colombie-Britannique, en mars 1998; c'était la première fois que la Chine était un des hôtes d'un événement consacré aux droits de la personne auquel participaient plusieurs pays. Pour ces derniers, surtout les pays de l'Asie-Pacifique, cette série de symposiums est une occasion d'aborder un éventail de questions liées à ce domaine. Des discussions concernant la possibilité que la Chine soit l'hôte du prochain symposium sont en cours.
- En vertu des initiatives annoncées en 1997, le Canada aide la Chine à passer en revue le code de procédure pénal chinois, un système judiciaire accusatoire et un système d'aide juridique, ainsi qu'à mettre en œuvre les obligations de ce pays en vertu des conventions des Nations unies.